

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

Demandes de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre de travaux de déplacements de haies agricoles

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les exploitants agricoles suivants ont déposés des dossiers de demande de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, dans le cadre de déplacements de haies agricoles :

- Monsieur Jérôme Manesse, 340 mètres linéaires de haies basse situés sur le territoire de la commune de Ribeuville. Ce projet fait suite au retournement de la parcelle intervenu en 2020 ;
- Monsieur Jean-Christophe Brucelle, 170 mètres de haies arbustive haute discontinue situés sur le territoire de la commune de Vincy-Reuil-et-Magny. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un transfert de parcelles avec Monsieur Renaud Bourdon ;
- Monsieur Renaud Bourdon, 120 mètres de haies arbustive haute discontinue situés sur le territoire de la commune de Vincy-Reuil-et-Magny.



Carte de localisation du projet de Monsieur Jérôme Manesse



Carte de localisation du projet de Messieurs Brucelle et Broudon

Les présentes demandes ont pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 du Code de l'environnement.

CONSULTATION DU PUBLIC

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 25 février au 11 mars 2021, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Consultation du public - Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 11 mars 2021.

LAON, le 24 FEV. 2021
Le Directeur départemental
des territoires
Vincent ROYER